

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 10 décembre 2025**

**relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Wroclaw (Pologne) en tant que  
délégué de consul général de France à Cracovie**

NOR : EAEF2534595A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Didier GUISY, consul honoraire de France à Wroclaw, est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de résidence ou de changement de résidence ;
- 2° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

**Article 2**

La sous-directrice de l'administration des Français est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait le 10 décembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :  
La sous-directrice de l'administration des Français,

C. MERLE